

*Paris, le 9 avril 2002*

CAB/AMORgm  
N/Ref: Sc.D 02006084

Monsieur le Président,

J'ai été saisi par Madame Danielle JOURDAIN-MENNINGER, d'un dossier concernant l'augmentation de tarif de la MAPAD de BRECEY.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, deux réformes s'appliquent simultanément dans les établissements : l'APA et la réforme de la tarification.

La réforme de la tarification a pour objectif de réduire le prix de journée hébergement aux seules dépenses de gîte et de couvert. Le prix d'hébergement devrait normalement diminuer et diminue effectivement dans la grande majorité des cas.

Les tarifs relatifs à la dépendance des résidents (couches, salaires de certains personnels d'accompagnement) ne seront plus pris en compte comme auparavant par le tarif d'hébergement mais par le tarif dépendance dont l'APA en établissement doit couvrir la plus grande partie. Ce tarif est lui-même fonction de la perte d'autonomie de chaque personne âgée.

En établissement, la grande majorité des personnes âgées voit donc la somme laissée à leur charge diminuer.

Dans certains cas, comme celui que vous décrivez, la charge peut être égale ou supérieure à celle de 2001. Des raisons locales liées au fonctionnement de l'établissement peuvent expliquer cette situation : amélioration de la qualité, recrutement d'un personnel supplémentaire, mise en conformité des bâtiments... Ses raisons peuvent vous être communiquées par la direction de l'établissement.

La signature d'une convention tripartite entre l'établissement, le Conseil Général et la DDASS, qui doit se réaliser dans les deux ans afin d'améliorer la qualité des prestations et favoriser la qualification des personnels, permettra de diminuer à moyen terme, la charge financière du résident.

..!..

Monsieur Yves MANCEL  
Président  
Brécey Autrement-Association  
2, rue les Bleulières  
50370 BRECEY

Cependant, s'il vous apparaît que l'augmentation de la participation des résidents en 2002 est abusive ou ne correspond en rien à une augmentation de la qualité ou de recrutements nouveaux, je vous conseille de saisir les services du département et de m'en informer.

Compte tenu de l'augmentation de tarif de cette MAPAD, j'ai demandé une étude particulière à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et vous tiendrai informé des résultats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Paulette GUINCHARD-KUNSTLER

*La Secrétaire d'Etat aux Personnes âgées  
auprès de la Ministre de l'Emploi  
et de la Solidarité*



Monsieur Yves MANCEL  
Président  
Brécey Autrement-Association  
2, rue les Bleulières  
50370 BRECEY